

Conditions générales :

- Unités, 1 ldm = 1800 kg, 1 m³ = 300 kg, 1 europalette = 730 kg, 1 palette de 1,2x1m = 900 kg
- Suisse, Europe de l'Est : 1 ldm = 1750 kg, 1 m³ = 275 kg, 1 europalette = 700 kg, 1 palette de 1,2x1m = 875 kg
- Si le volume transporté est compris entre 2 tranches tarifaires, la tranche tarifaire et l'unité de mesure les plus élevées seront facturées.
- Dimensions intérieures de wagons couverts standard et de tautliners, 13,60x2,47x2,60 m. Charge utile Europe de l'Ouest 24,5 tonnes, Suisse 24 tonnes, Benelux 28 tonnes. Marchandises ADR 24 tonnes.
- Dans les demandes de devis et les commandes, le poids bruts doivent toujours être indiqués.
- Si nous recevons une conformation pour l'exécution du transport, ceci par une commande provisoire ou définitive et/ou par email, les présentes conditions générales s'appliquent sans exclusion.
- Votre commande définitive doit être récapitulée complètement et en détails. Toutes les informations et condition nécessaires aux lieux de chargement, de déchargement et de douane doivent listé en ceci.
- Sous réserve de disponibilité des véhicules. Sauf indication écrite contraire, les parties conviennent expressément que le chargement et le déchargement sont assurés respectivement par l'expéditeur ou le destinataire. Dans la mesure où le chauffeur est prié par l'expéditeur ou par le destinataire d'effectuer ces opérations, il le fera sous la surveillance, le contrôle et la responsabilité formels respectivement de l'expéditeur ou du destinataire. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par et/ou pendant le chargement et le déchargement.
- Sauf indication écrite contraire et dans la mesure où cela est possible et/ou nécessaire, l'arrimage est assuré par le transporteur sur la base des instructions de l'expéditeur ou du chargeur qui sont données conformément à la législation en vigueur en fonction du trajet. Si le véhicule utilisé par le transporteur ou l'arrimage s'avère inadapté parce que des informations incorrectes ou incomplètes ont été communiquées par l'expéditeur ou par le chargeur ou si l'emballage de transport ne s'avère pas suffisamment solide pour permettre une bonne sûreté du chargement, les frais et les dommages qui en résultent seront intégralement à la charge de l'expéditeur.
- Les marchandises doivent être emballées et chargées prêtes à être transportées, indéformables et compactes. Ne jamais empiler les marchandises ADR.
- Nos chauffeurs, nos sous-traitants et leurs chauffeurs sont uniquement compétents pour signer la CMR pour réception des marchandises. Ils n'ont aucune autre habilitation pour signer d'autres documents ou accepter des conditions différentes de nos conditions générales, conditions d'offre, confirmations de transport, ou des conditions correspondant à la mission de transport écrite transmise par fax ou par e-mail. Toutes les autres conditions ne sont pas contraignantes pour notre société ou nos chauffeurs. Les chauffeurs ne sont pas compétents pour acheter du matériel d'arrimage ou autre. Sans accord écrit de nos planificateurs, les coûts de mise à disposition du matériel d'arrimage et autre restent à charge du client ou de l'expéditeur, quelles que soient les circonstances.
- Délai de chargement et de déchargement libre de max. 2 heures pour un chargement complet, groupage au pro rata.
- Le délai raisonnable stipulé à l'article 14 de la CMR se limite aux délais correspondants aux délais de chargement et de déchargement libre tels que mentionnés dans les présentes conditions générales.
- Une fois les délais de chargement, de déchargement ou de dédouanements libre ont expiré, les heures d'attente sont automatiquement calculées à 65 € par heure décompte par demi-heure. Perte de journée de travail, €820,00.
- Le lieu de chargement et de déchargement doit fournir du personnel pour charger et/ou décharger le camion. Si le chauffeur assiste, cela reste toujours sous la responsabilité du client, le lieu de chargement et/ou de déchargement.

- Une nouvelle offre sera faite pour les frais supplémentaires par place de chargement ou de déchargement imprévu supplémentaire, offre renouvelée ou collecte de la marchandise, pour laquelle nous attendons votre consentement. Si nous ne recevons pas le consentement dans un délai raisonnable, la facturation sera basée sur les frais de suivi tels que par ex. B. transbordement intermédiaire, etc.
- Douane. L'exportation, l'importation et les coûts connexes sont facturés conformément à notre offre, notre confirmation de transport ou selon les dépenses si celles-ci sont supérieures à notre décompte. Les frais d'exportation et d'importation temporaires sont facturés selon les frais réels, majorés de 15 €. Les frais supplémentaires de dédouanement a posteriori et autres sont facturés selon les frais réels, majorés de 15 €. Maximum 1 heure libre pour le dédouanement d'exportation ou d'importation, ensuite heures d'attente conformément ces termes et conditions.
- Assurance transport selon les conditions CMR, à l'exclusion des articles 24 et 26 ou dispositions et élargissements similaires. Ceux-ci peuvent uniquement faire l'objet d'une convention écrite séparée avec notre direction.
- Seules nos conditions générales et particulières de transport s'appliquent aux services fournis par nos soins. Les conditions du client sont uniquement d'application et acceptées si elles ont été renvoyées signées pour accord au client.
- Sans avis contraire de notre département financier, les factures doivent être payées dans un délai de 30 jours après la date de facturation.
- La surcharge diesel est adaptée mensuellement.
- Tous les prix s'entendent hors TVA.
- La facturation a lieu sans CMR. Les unités sont régulièrement communiquées par nos correspondants locaux. Pour ces envois, nous pouvons fournir un bon de distribution signé uniquement sur demande, mais pas la CMR originale signée et/ou le bon de livraison.
- Cette offre annule toutes les offres précédentes relatives à la même destination et est valable 1 mois, sauf mention contraire dans les conditions particulières et sous réserve d'adaptations de prix sur la base de l'indice publié dans le Moniteur belge et l'application de la tarification routière.
- Annulation du transport : les missions de transport peuvent être annulées sans frais jusqu'au 10h00 le jour ouvrable précédant la date de chargement. 80 % du taux de fret sont ensuite facturés. Si le transport est annulé pendant le chargement ou le jour du chargement, 95 % du taux de fret sont alors facturés. Un transport exceptionnel, un transport frigo, un transport express et un transport sur demande spéciale ne peuvent jamais être annulés sans frais.
- Les transports sont effectués par nos véhicules, notre sous-traitant intégré. Il est possible que des chargements dans nos entrepôts ou ceux de nos agents soient transbordés.
- Dans le cadre de nos services / activités, il est possible que vos données personnelles soient traitées. Si vous avez d'autres questions concernant notre politique de confidentialité, vous pouvez demander notre notification de confidentialité à l'adresse info@transportvermeulen.be
 Dans le cadre de la réglementation RGPD, nous attendons de nos contacts qu'ils traitent les données personnelles qui peuvent être partagées avec le plus grand soin. Nous exigeons que tous nos contacts se conforment au RGPD. Si Transport C. Vermeulen bv devait subir un quelconque dommage résultant du non-respect de la réglementation RGPD par l'un de nos contacts, tous les dommages seraient récupérés auprès du contact défaillant.
- **RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE** : Aux fins du présent article, on entend par Auxiliaires : toute personne physique ou morale chargée par le débiteur d'une obligation contractuelle de l'exécution totale ou partielle de cette obligation et ce dans toute la chaîne des contrats. Les Parties excluent toute responsabilité extracontractuelle l'une à l'égard de l'autre et à l'égard des Auxiliaires (employés, directeurs, administrateurs, bénévoles, ...) de l'autre Partie, pour les dommages causés par l'inexécution d'une obligation contractuelle.
 Cet article ne porte pas atteinte aux dispositions de la loi qui sont d'ordre public ou de droit impératif telles que l'application de l'article 18 de la loi relative aux contrats de travail, des articles 2.56 – 2.58 du Code des sociétés et associations, de l'article 6.3, §1, dernière phrase du nouveau Code civil, ...
 Les Auxiliaires, en tant que tiers bénéficiaires, peuvent se prévaloir des clauses du présent article.

- Les conditions sur nos confirmations de commande sont des conditions supplémentaires à notre devis.
- Les conditions générales de la confirmation de la commande prévalent en cas de contradiction entre les conditions générales de l'offre et les conditions générales de la confirmation de la commande.
- Si un tribunal ou une autorité estime qu'un ou plusieurs points de la présente convention ou offre sont non valables, nuls ou non contraignants, cela n'a aucun impact sur les autres parties des clauses ou des dispositions de la présente convention et de l'offre.
- La nullité éventuelle de l'une des dispositions des présentes conditions générales n'entraîne en aucun cas la nullité des autres dispositions, qui restent pleinement applicables.

Numéro de version: 7.0

Date de version: 22/11/2024